AVENANT N°1 aux Conditions Commerciales 2027 du 28/10/2026

Page 26 : la mention : « Éléments créatifs fournis par l'annonceur sous réserve de contrôle par FranceTV Publicité. » devient « **Annonceur et éléments créatifs sous réserve de validation par l'éditeur.** »

Page 67 : la mention : « Un investissement de 20% minimum annuel du budget TV » devient « **Un investissement de 20% minimum annuel du budget engagé en Total Vidéo Garanty.** »